

Avis de constitution

SOCIETE « KRL IMPRIMERIE »

Siège ABIDJAN Koumassi Sicogie II, Lot n°230
Section EN, Parcelle 2173, au 10 BPM 303 Abidjan 10, Cel
: 07 79 55 55 86., Lot 230, Ilot 230

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 13/10/2025, et enregistrés au CEPICI le 21/10/2025, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « KRL IMPRIMERIE »

Objet : La société a pour objet en République de COTE D'IVOIRE et en tout pays:

- Imprimerie et activités connexes ;
- Et pour la réalisation de l'objet social :
 - l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles ;
 - l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux ;
 - la prise en location gérance de tous fonds de commerce ;
 - la prise d'intérêts par voie d'apport, fusion, participation, souscription d'action, de parts ou d'obligations, ou de toute autre manière, dans toutes entreprises ou sociétés existantes ou devant être créées se rattachant directement ou indirectement à l'objet social pouvant apporter une clientèle à son activité sociale ou favoriser les affaires dans lesquelles elle-même ou ses filiales auraient des intérêts ;
 - et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts
Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en
numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement

souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social ABIDJAN Koumassi Sicogie II, Lot n°230
Section EN, Parcelle 2173, au 10 BPM 303 Abidjan 10, Cel
: 07 79 55 55 86., Lot 230, Ilot 230

Dirigeant(s) M OUATTARA DRAMANE (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2025-B13-12198 du 01/12/2025 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°73946/GTCA/RC/2025 du 01/12/2025

